



**ARVERNE**  
C O N S E I L

**Eric CUIF**  
*Expert-comptable*  
*Commissaire aux comptes*

**Geoffroy GLAZIOU**  
*Expert-comptable*  
*Commissaire aux comptes*

**Eric MAS**  
*Commissaire aux comptes*

# Atelier des mécènes – Clermont-Ferrand Massif Central 2028

Fonds de dotation  
2 rue Blatin  
63000 CLERMONT-FERRAND

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2022

### **ARVERNE CONSEIL**

S.A.R.L. au capital de 283 150 Euros  
17 rue de Sarliève – Le Triangle  
63800 COURNON D'AUVERGNE

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

A l'attention des membres du Fonds de dotation « Atelier des mécènes – Clermont-Ferrand Massif Central 2028 »,

## **Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation **Atelier des mécènes – Clermont-Ferrand Massif Central 2028**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, premier exercice du fonds, d'une durée de 7 mois, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

---

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 10 juin 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

---

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport d'activité et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels ne nous ayant pas été communiqués, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ces documents en vue de nous assurer de leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par le Président du Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

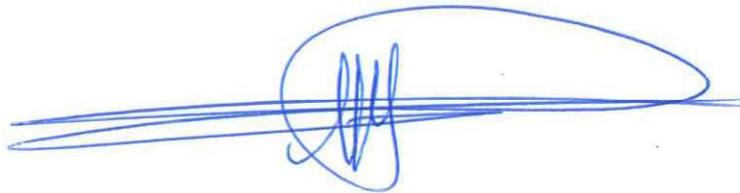
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cournon d'Auvergne, le 6 juillet 2023

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'E' followed by several vertical strokes and a horizontal line extending to the right.

**SARL ARVERNE CONSEIL**  
*représentée par Eric MAS*

**Bilan et Resultat Association**

ATELIER DES MECENES

**BILAN ACTIF**

Période du 01/06/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2022 (07 mois)				Néant	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles						
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
<b>TOTAL (I)</b>						
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	30 500		30 500	66,62		
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	15 279		15 279	33,38		
Charges constatées d'avance						
<b>TOTAL (II)</b>	<b>45 779</b>		<b>45 779</b>	100,00		
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>45 779</b>		<b>45 779</b>	100,00		

Paraphé pour les besoins d'identification  
 APYERNE CONSEIL

## ATELIER DES MECENES

## BILAN PASSIF

Période du 01/06/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (07 mois)	Exercice précédent Néant		
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	15 000	32,77		
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	-121 399	-265,17		
Situation nette (sous total)	-106 399	-232,41		
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>-106 399</b>	<b>-232,41</b>		
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>DETTES</b>				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 672	121,61		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	343	0,75		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	96 163	210,05		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>152 178</b>	<b>332,42</b>		
Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>45 779</b>	<b>100,00</b>		
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>				

Paraphé pour les besoins d'identification  
ARVERNE CONSEIL

## ATELIER DES MECENES

## COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/06/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice précédent Néant	Variation	%		
	Total	%	Total	%	Variation	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services						
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation						
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats	312 000				312 000	NS
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits						
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>312 000</b>				<b>312 000</b>	NS
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	431 733				431 733	NS
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	2				2	NS
Salaires et traitements						
Charges sociales	20				20	NS
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	2 000				2 000	NS
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>433 755</b>				<b>433 755</b>	NS
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-121 755</b>				<b>-121 755</b>	NS
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (III)</b>						
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
<b>Total des charges financières (IV)</b>						
<b>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>						

Paraphé pour les besoins d'identification  
ARVERNE CONSEIL

## ATELIER DES MECENES

## COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/06/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice précédent Néant	Variation	%
<b>RESULTAT COURANT avant Impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>-121 755</b>		<b>-121 755</b>	NS
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	356		356	NS
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>	<b>356</b>		<b>356</b>	NS
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>				
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>356</b>		<b>356</b>	NS
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>312 356</b>		<b>312 356</b>	NS
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>433 755</b>		<b>433 755</b>	NS
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-121 399</b>		<b>-121 399</b>	NS
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
<b>PRODUITS :</b>				
Dons en nature				
Prestations en nature	281 236			
Bénévolat				
<b>TOTAL</b>	<b>281 236</b>			
<b>CHARGES :</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations	281 236			
Personnel bénévole				
<b>TOTAL</b>	<b>281 236</b>			

Paraphe pour les besoins d'identification  
ARVERNE CONSEIL

**Annexes 22****ATELIER DES MECENES****ANNEXE**

Période du 01/06/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

**PREAMBULE**

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 07 mois.  
Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 45 778,50 E.

Le résultat net comptable est une perte de 121 399,10 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24/03/2023 par les dirigeants.

Paraphé pour les besoins d'identification  
ARVERNE CONSEIL

**1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

**2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

**ATELIER DES MECENES**

**ANNEXE**

Période du 01/06/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Paraphé pour les besoins d'identification  
ARVERNE CONSEIL

**2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**

ATELIER DES MECENES

**ANNEXE**

Période du 01/06/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Paraphé pour les besoins d'identification  
ARVERNE CONSEIL**2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)****2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS**

L'association Clermont Massif central 2028, en tant que membre fondateur unique du fonds de dotation Atelier des Mécènes Clermont-Ferrand Massif central 2028, a versé la dotation initiale de quinze-mille euros.

ATELIER DES MECENES

**ANNEXE**

Période du 01/06/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Paraphé pour les besoins d'identification  
ARVERNE CONSEIL**3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF****3.1 - Etat des créances = 30 500**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	30 500	30 500	
TOTAL	30 500	30 500	

**3.2 - Produits à recevoir par postes du bilan = 30 500**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	30 500
Disponibilités	
TOTAL	30 500

## ATELIER DES MECENES

## ANNEXE

Période du 01/06/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

## 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## 4.1 - Etat des dettes = 152 178

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	55 672	55 672		
Dettes fiscales & sociales	343	343		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	96 163	96 163		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	152 178	152 178		

## 4.2 - Charges à payer par postes du bilan = 103 163

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	10 000
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	93 163
TOTAL	103 163

Paraphé pour les besoins d'identification  
ARVERNE CONSEIL

ATELIER DES MECENES

**ANNEXE**

Période du 01/06/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

Paraphé pour les besoins d'identification  
ARVERNE CONSEIL

**5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Les mises à disposition gratuites représentent :

- par LA POSTE 164 460 euros
- par MICHELIN 21 035 euros
- par l'Hotel Vialatte 18 850 euros
- par LCL 18 421 euros
- par la société JC DECAUX 16 920 euros
- par GOUTAL Avocats 12 000 euros
- par CREDIT AGRICOLE 10 000 euros
- par l'Hotel Mercure 7 480 euros
- par l'Hotel Kyriad 5 850 euros
- par PRIVILOGES APPARTHOTELS 2 240 euros
- par l'Hotel Le Rimbaud 1 600 euros
- par l'Hotel Le Swann 1 280 euros
- par la société MONTROGNON Traiteur 1 100.25 euros

## ATELIER DES MECENES

## ANNEXE

Période du 01/06/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

## 6 - AUTRES INFORMATIONS

## 6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

## 6.2 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	3 000
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	3 000

## 6.3 - Autres Informations complémentaires

L'essentiel des ressources du Fonds de Dotation provient de mécènes.

Paraphé pour les besoins d'identification  
ARVER  
CONSEIL

## ATELIER DES MECENES

## ANNEXE

Période du 01/06/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en EUROS

## 8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

## 8.1 - Produits à recevoir = 30 500

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	30 500
Produits a recevoir( 46870000 )	30 500
TOTAL	30 500

## 8.2 - Charges à payer = 103 163

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	10 000
Fournisseurs - fact non parven( 40810000 )	10 000
Autres dettes :	93 163
Charges a payer( 46860000 )	93 163
TOTAL	103 163

Paraphé pour les besoins d'identification  
ARVERNE CONSEIL